

# Associations, ONG, institutions internationales

---

## La Charte de Lampedusa

Entre le 31 janvier et le 2 février 2014, 350 personnes environ (militants associatifs et opérateurs dans le domaine des migrations, des droits de l'homme et de l'antiracisme) se sont données rendez-vous sur l'île de Lampedusa, en Sicile. La plupart d'entre eux venaient d'Italie, mais d'autres, provenant de différents pays européens et nord africains, étaient également présents. Il ne s'agissait pas cette fois-ci d'une nouvelle tragédie, dans ce bras de mer où ont péri des milliers de personnes. Au contraire, l'objectif de cette rencontre faisant suite à l'appel de l'association italienne Melting Pot, était d'empêcher que de telles tragédies ne se reproduisent. À cause de catastrophes comme celles d'octobre 2013 qui a provoqué la mort de plus de 600 personnes, Lampedusa est devenue le symbole d'une Europe difficile à atteindre. Cette île a été choisie comme lieu de réunion pour essayer de renverser cette logique d'exclusion.

Les participants ont été accueillis le premier soir par la maire de l'île, Giusi Nicolini, qui a ouvert les trois jours de débats en présentant les enjeux principaux de l'île, située au cœur des routes migratoires sud-nord. Mme Nicolini a expliqué que Lampedusa représente désormais le paradigme de la façon dont les politiques migratoires européennes d'aujourd'hui violent les droits des demandeurs d'asile et imposent aux populations locales de vivre constamment dans un état d'urgence. Pendant les deux jours qui ont suivi, les participants ont travaillé à la rédaction de la « Charte de Lampedusa ». Après plusieurs journées de discussions et débats, les militants ont rédigé dans leur version définitive tous les chapitres du document.

Cette charte, fruit d'une collaboration de plusieurs mois, ne se conçoit ni comme une proposition de loi ni comme une pétition aux gouvernements. Elle constitue un pacte unissant toutes les organisations et les individus signataires autour de la défense des principes qui y sont déclarés : la liberté de mouvement, de choix, de construire ailleurs son projet de vie en cas de nécessité de déplacement. Y sont également abordées la construction de nouvelles formes de citoyenneté liées au pays de résidence, la question de la démilitarisation des frontières et la création d'un nouveau modèle d'asile européen.

Chaque organisation ou chaque personne s'engage à défendre ces principes à travers les actions, les discours et les moyens les plus opportuns.

Pour plus d'information, consultez [la Charte de Lampedusa](#) (en italien) et [l'article de Melting Pot](#) (en français).